

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

Nombre de membres en exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 10
Nombre de suffrages exprimés 11
Date de la convocation : 25/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, LEMBEYE Natacha, ROUGIER Tiphaine, SAUVÉ Magali, LAVAUZELLE Nadia, Mme CHOPIN Marjorie
Messieurs PIERAGNOLO François, PUHARRÉ Michel, BOURROUILH Joël, CAZALET
Henri

Absente : Mme DODOGARAY Christelle

Excusé : Mr GOICOCHÉA Loïc

Secrétaire : M. PUHARRÉ Michel

Mr GOICOCHÉA Loïc donne procuration à Mme BARTHE Nadine.

**OBJET : CONVENTION RELATIVE AU DEPLOIEMENT DU BOUCLIER « CYBER 64 »
JUSQU'AU 31/12/2028**

Délibération n° 07-09-2025

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a conclu une convention relative au déploiement du dispositif « BOUCLIER CYBER64 » (antivirus, antispam, sauvegarde en ligne, gestionnaire de mot de passe) qui vient à expiration à la fin de l'année.

Elle rappelle que ce bouclier CYBER64 est financé dans le cadre du dispositif France RELANCE « licences mutualisées » de l'ANSSI à hauteur de 70 % par l'Etat, le reste à charge de 30 % étant financé par LA FIBRE64.

Elle sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de signer l'avenant n° 1 de cette convention, pour que la commune puisse bénéficier de ce dispositif pour 3 années supplémentaires, soit jusqu'au **31 décembre 2028**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au déploiement du « BOUCLIER CYBER64 ».**

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

